



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 10 octobre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente M<sup>e</sup> Marie-Hélène Lajoie.

**CE-2007-1435**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 19 septembre 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2007-1436**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 37 – 32 274,07 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 39 – 809 429,90 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 38 – 4 432,97 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 36 – 450 174,29 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 37, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 39, la liste des réquisitions numéro 38 et la liste des embauches numéro 36 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	32 274,07 \$	24 au 28 septembre 2007
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	809 429,90 \$	24 au 28 septembre 2007
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	4 432,97 \$	24 au 28 septembre 2007
Liste des embauches numéro 36	Embauche de personnel temporaire	450 174,29 \$	17 au 21 septembre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1437**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-36 - 463 913,09 \$ - PÉRIODE DU 20 AU 26 SEPTEMBRE 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-36 d'un montant total de 463 913,09 \$ pour la période du 20 au 26 septembre 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1438**     **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-38 - 126 966,49 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-38 d'un montant de 126 966,49 \$ pour la période du 25 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1439**     **AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ MANDATÉE POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX PRÉVUS DANS LE CADRE DU PROJET DU PROLONGEMENT DE LA RUE ODILE-DAOUST - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**CONSIDÉRANT QU'**un mandat a été octroyé par délégation de pouvoir numéro 60810 à la firme CIMA+ afin de préparer les plans et devis nécessaires pour le projet du prolongement de la rue Odile-Daoust :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la firme CIMA+ à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux prévus dans le cadre du projet du prolongement de la rue Odile-Daoust.

Adoptée

**CE-2007-1440**     **SOUMISSION 2007 SI 228 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE DE MATÉRIEL POUR SIGNAUX LUMINEUX À DIODES ÉLECTRO-LUMINESCENTES - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 32 616,60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de signaux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 13 août 2007, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

**SECTION 1**

Technologies Tassimco inc., 3100, Jacob Jordan, Terrebonne, Québec, J6X 4J6 pour la fourniture de signaux horizontaux au montant total de 10 437,82 \$ incluant les taxes.

**SECTION 2**

Électromega ltée, 105, avenue Liberté, Candiac, Québec, J5R 3X8 pour la fourniture de signaux pédestres au montant total de 22 178,78 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30386-001-55513	30 899,18 \$	Prolongement du réseau routier et autres - Feux de circulation
04-13493	1 717,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1441

**SOUMISSION 2007 SP 168 - LES ENTREPRISES BOURGET INC. - PAVAGE ET ÉCLAIRAGE DES NOUVELLES RUES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 171 467,45 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR, DES PROMENADES, DU VERSANT ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - SIMON RACINE, LUC ANGERS, JOSEPH DE SYLVA ET YVON BOUCHER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises Bourget inc., 96, chemin Delangis, Saint-Paul de Joliette, Québec, J0K 3E0 pour les travaux de pavage et éclairage des nouvelles rues sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 1 171 467,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 septembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30285-003-55514	18 288,59 \$	Prolongement de la rue Hamel - Éclairage
06-30285-002-55515	6 180,14 \$	Prolongement de la rue Hamel - Pavage couche usure
06-30285-001-55516	40 414,73 \$	Prolongement de la rue Hamel - Pavage - Autres
06-30279-004-55517	120 415,36 \$	Pavage - Projet Mont-Royal II, phase 1 - Éclairage de rue
06-30279-003-55518	67 189,65 \$	Pavage - Projet Mont-Royal II, phase 1 - Passage piétonnier
06-30279-002-55519	169 183,12 \$	Pavage - Projet Mont-Royal II, phase 1 - Pavage autres
06-30279-001-55520	30 536,90 \$	Pavage - Projet Mont-Royal II, phase 1 - Pavage usure
06-30244-003-55521	141 529,87 \$	Pavage - Projet Versant Côte d'Azur, phase 6 - Éclairage de rues
06-30244-002-55522	41 417,18 \$	Pavage - Projet Versant Côte d'Azur, phase 6 - Couche usure
06-30244-001-55523	307 952,31 \$	Pavage - Projet Versant Côte d'Azur, phase 6 - Pavage et passage piétonnier
06-30224-003-55524	35 751,20 \$	Pavage - Village Tecumseh, phase 15-A - Éclairage
06-30224-002-55525	15 771,76 \$	Pavage - Village Tecumseh, phase 15-A - Pavage couche usure
06-30224-001-55526	115 153,41 \$	Pavage - Village Tecumseh, phase 15-A - Travaux divers
04-13493	61 683,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30279-001	22 885,01 \$		Pavage - Projet Mont-Royal II, phase 1 - Pavage usure
06-30244-001	7 729,87 \$		Pavage - Projet Versant Côte d'Azur, phase 6 - Pavage et passage piétonnier
06-30279-004		10 415,36 \$	Pavage - Projet Mont-Royal II, phase 1 - Éclairage de rue
06-30279-003		12 469,65 \$	Pavage - Projet Mont-Royal II, phase 1 - Passage piétonnier
06-30244-003		7 729,87 \$	Pavage - Projet Versant Côte d'Azur, phase 6 - Éclairage de rues

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1442** **SOUSSION 2007 SP 237 - TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR LES PARCS LANGUEDOC ET GÉRARD-MARCHAND - SERVICE D'INGÉNIERIE – 132 637,03 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE MASSON-ANGERS - ANDRÉ LAFRAMBOISE ET LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Tessier ReCréo-Parc inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1 pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour les parcs Languedoc et Gérard-Marchand, au montant total de 132 637,03 \$, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 17 septembre 2007, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 pour chacun des parcs et étant conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-043-55527	74 183,84 \$	Aménagement de parcs - Parc Languedoc
06-30388-003-55528	51 469,23 \$	Aménagement de parcs - Parc Gérard-Marchand
04-13493	6 983,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1443** **REJET DE LA SOUMISSION REÇUE - APPEL D'OFFRES 2007 SP 190 - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA CITÉ - SERVICE D'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 28 juin 2007, un appel d'offres public pour l'aménagement de la Place de la Cité et qu'une seule soumission a été reçue avant la date et l'heure limite de dépôt des soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de la seule soumission reçue dépasse largement l'estimation prévue et que des modifications doivent être apportées au devis;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SP 190.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

**CE-2007-1444**

**ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-129 CONCERNANT LA RÉSILIATION DE LA SOUMISSION ET REPRISE D'UN MANDAT - SOUMISSION 2005 SP 267 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE - FIRME PLANI-CITÉ - PLACE DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité a adjugé en vertu de sa résolution numéro CE-2006-215 en date du 15 février 2006 un contrat à la firme Plani-Cité pour la prestation de services professionnels d'architecte de paysage visant l'élaboration des plans et devis et la surveillance de chantier pour le projet d'aménagement de Place de la Cité;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-129 en date du 31 janvier 2007, résiliait le contrat de la firme Plani-Cité, cette dernière refusant de compléter le mandat tant qu'elle n'obtenait pas des honoraires additionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré cette résolution, la firme Plani-Cité est revenue sur sa décision et a complété les plans et devis pour soumission et a livré tous les documents d'appel d'offres en juillet dernier sans coûts additionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** cette firme a rempli les obligations en matière de préparation des plans et devis, il y a lieu de reconfirmer le mandat d'honoraires professionnels à la firme Plani-Cité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-129 adoptée le 31 janvier 2007 et accepte de reconfirmer le mandat à la firme Plani-Cité pour les services professionnels en architecture de paysage pour le projet d'aménagement de la Place de la Cité afin de déboursier les sommes dues (solde du contrat initial de 63 654,38 \$), et ce, conformément aux termes de la soumission 2005 SP 267.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30214-001	60 302,68 \$	Honoraires professionnels - Square de la Cité - Honoraires professionnels
04-13493	3 351,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1445**      **SUBVENTION DE 100 \$ - POLYVALENTE LE CARREFOUR - CLASSE D.M.,  
UNITÉ 6 - CABINET DU MAIRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'école Polyvalente Le Carrefour, à l'attention de la classe D.M., unité 6, 50, chemin de la Savane, Gatineau, Québec, J8T 3N2 dans le cadre d'une aide financière pour leur programme d'adaptation sociale auprès de jeunes vivant avec des handicaps multiples (déviations multiples).

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1446**      **SUBVENTION DE 500 \$ - CENTRE COMMUNAUTAIRE PORTUGAIS LES AMIS  
UNIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Centre communautaire portugais Les Amis Unis, à l'attention de madame Fatima Coutinho, présidente, 42, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5 à titre de subvention pour les activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11601-972-31249	500 \$	Subventions - Unions civiles subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
01-41913	500 \$		Frais pour unions civiles - Subventions
11601-972		500 \$	Subventions - Unions civiles subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1447**      **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE À UN  
SOUPER-CONFÉRENCE ORGANISÉ PAR LA MAISON D'HÉBERGEMENT POUR  
ELLES DES DEUX VALLÉES - 24 OCTOBRE 2007 - 50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle à participer au souper-conférence organisé par la Maison d'hébergement pour Elles des Deux Vallées le 24 octobre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Maison d'hébergement pour Elles des Deux Vallées, C. P. 2993, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X5 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1448**      **SUBVENTION DE 1 625 \$ - CORPORATION DE L'ÂGE D'OR D'AYLMER - MEMBRES DU CONSEIL - 14 OCTOBRE 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 625 \$ à l'ordre de La Corporation de l'Âge d'Or d'Aylmer, à l'attention de madame Reina Bastien, C. P. 76018, Gatineau, Québec, J9H 6W0, à titre de subvention dans le cadre d'un brunch bénéfique qui aura lieu le 14 octobre 2007 pour le Centre alimentaire Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11403-972	500 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11402-972	500 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	500 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11407-694	50 \$		Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier - Articles promotionnels
11407-972		50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 10 octobre 2007.

Adoptée

\*\*\* **Monsieur le maire Marc Bureau et madame la conseillère Jocelyne Houle quittent leur siège.**

\*\*\* **Monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président du comité exécutif, préside la séance.**

**CE-2007-1449** **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1017 - ENGAGEMENT, MUTATION, MUTATION À L'ESSAI, PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE DIVERS EMPLOYÉS - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1017 adoptée le 27 juin 2007, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Denis Cousineau au poste de préposé aux arénas au Service de la gestion des édifices et de l'électricité du Module des infrastructures et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Denis Cousineau a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste de préposé de service au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1017 adoptée le 27 juin 2007 de façon à réintégrer monsieur Denis Cousineau à son poste de préposé de service au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Adoptée

**CE-2007-1450** **MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DENIS COUSINEAU AU POSTE DE CONCIERGE - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et permanence de monsieur Denis Cousineau au poste de concierge à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Denis Cousineau est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Cousineau sera établi à la classe 2 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19930-114 – Édifice Pierre-Papin – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1451** **PERMANENCE DE HUIT EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Josée Beaudoin, commis éditique	28 mai 2007	28 août 2007	CE-2007-841 6 juin 2007	3 mois
Denise Bourgeois, commis administratif	22 mai 2007	22 août 2007	CE-2007-839 6 juin 2007	3 mois
Céline Paquette, secrétaire administrative	18 juin 2007	18 septembre 2007	CE-2007-902 13 juin 2007	3 mois
Guy Jollette, technicien aux projets-édifices	28 mai 2007	28 août 2007	CE-2007-838 6 juin 2007	3 mois
Lisette Lévesque, commis finances II	28 mai 2007	28 août 2007	CE-2007-953 20 juin 2007	3 mois
Félicia Loredana Moldovan, technicien au budget	3 juillet 2007	3 octobre 2007	CE-2007-1106 4 juillet 2007	3 mois
Ginette Lanoie, commis-réceptionniste	9 avril 2007	9 juillet 2007	CE-2007-358 14 mars 2007	3 mois
Liane Lanteigne, commis de bureau	14 juin 2007	14 septembre 2007	CE-2007-843 6 juin 2007	3 mois

Adoptée

CE-2007-1452

**ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR ROCK CARRIÈRE AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux arénas à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai et permanence de monsieur Rock Carrière au poste de préposé aux arénas à la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Rock Carrière est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Carrière sera établi à la classe 4 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71236-114 – Aréna Beaudry – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1453**

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARTIN FOURNIER-TREMBLAY AU POSTE DE TECHNICIEN EN DESSIN ASSISTÉ PAR ORDINATEUR - SERVICE D'INGÉNIERIE - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicien en dessin assisté par ordinateur (poste numéro ING-BLC-007) au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Martin Fournier-Tremblay au poste de technicien en dessin assisté par ordinateur au Service d'ingénierie du Module des infrastructures et de l'environnement.

Le salaire de M. Fournier-Tremblay sera celui de la classe 7, 3<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Étant donné que monsieur Martin Fournier-Tremblay occupe un poste temporaire de technicien en dessin assisté par ordinateur depuis 2005, sa permanence lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30120-112 – Service d'ingénierie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1454**

**NOMINATION DE MADAME CARMEN RIVET AU POSTE DE GREFFIER ADJOINT, CHEF DE SECTION PERCEPTION PAR INTÉRIM ET MADAME NATHALIE MINEAULT AU POSTE DE GREFFIER ADJOINT, CHEF DE SECTION AUDITION ET JUGEMENT PAR INTÉRIM À LA COUR MUNICIPALE ET DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE NOMMER MESDAMES RIVET ET MINEAULT JUGES DE PAIX CM2**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler les postes de greffier adjoint, chef de section perception et de greffier adjoint, chef de section, audition et jugement de la Cour municipale aux Services juridiques, selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT QU'**une requête en vertu de l'article 39 du Code du travail et qu'un grief ont été déposés pour ces deux postes par le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc. et que les candidates retenues acceptent toutes les conséquences pouvant découler de ceux-ci;

**CONSIDÉRANT QU'**actuellement personne n'est titulaire d'un poste de greffier adjoint à la Cour municipale aux Services juridiques, ce qui engendre une fragilisation au niveau légal et qu'en l'absence du greffier et d'une nomination intérimaire, personne ne peut exercer les pouvoirs dévolus au greffier de la cour;

**CONSIDÉRANT QUE** ces nominations intérimaires permettront aux titulaires de devenir membres de l'Association des Greffiers de Cours Municipales du Québec (A.G.C.M.Q.) et ainsi participer à des formations, des comités de travail afin de faire évoluer les dossiers de la Cour municipale aux Services juridiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les Cours municipales stipule que le conseil municipal doit nommer par résolution le greffier adjoint;

**CONSIDÉRANT QUE** les opérations de la Cour municipale exigent l'accomplissement de nombreuses tâches judiciaires et que la charge de travail nécessite de nommer plus d'un juge de paix et ainsi éviter d'exposer le Service à des problèmes opérationnels ou juridictionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les tribunaux judiciaires prévoit que le ministre de la Justice peut, par arrêté, nommer des juges de paix et que le ministère de la Justice exige une résolution du conseil municipal afin de procéder aux nominations :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de nommer madame Carmen Rivet au poste de greffier adjoint, chef de section perception par intérim et madame Nathalie Mineault au poste de greffier adjoint, chef de section audition et jugement par intérim à la Cour municipale des Services juridiques et demande au ministre de la Justice de nommer mesdames Carmen Rivet et Nathalie Mineault, juges de paix CM2.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 12100-115 – Cour municipale – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

\*\*\*

**Madame la conseillère Jocelyne Houle reprend son siège.**

CE-2007-1455

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME NATHALIE BLONDIN AU POSTE DE COMMIS FINANCES II - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis finances II (poste numéro FIN-BLC-035) au Service des finances du Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Nathalie Blondin au poste de commis finances II au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Nathalie Blondin est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Blondin sera celui de la classe 4, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1456

**PROMOTION ET ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE DIVERS EMPLOYÉS DU SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler plusieurs postes au Service de police, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- La promotion à l'essai et la permanence des employés suivants, selon les conditions de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau, selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Claude Gagnon	Lieutenant détective	81 494 \$ + avantages sociaux	Service de police	7 mois (1)
Steve Dessureault	Lieutenant à la surveillance des territoires	74 494 \$ + avantages sociaux	Service de police	12 mois

(1) Une période de cinq mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de douze mois conformément à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

- La promotion à l'essai et la permanence de l'employé suivant, selon la politique salariale et le recueil des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Robert Filiou	Capitaine	94 234,90 \$ + avantages sociaux	Service de police	7 mois (1)

(1) Une période de cinq mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de douze mois.

- L'engagement à l'essai et la permanence de l'employé suivant, selon les conditions de la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau, selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Jean-François Gadbois	Agent	Classe 6 38 940,04 \$ + avantages sociaux	Service de police	6 mois (1)

(1) Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de douze mois conformément à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Gatineau pour le poste de capitaine et conformément à la convention collective des policiers et policières de la Ville de Gatineau pour les postes de lieutenant détective et lieutenant à la surveillance des territoires et agent.

Les fonds à ces fins seront pris à même les postes budgétaires 02-21200-116 – Enquêtes – Réguliers – État-major – Policiers, 02-21200-111 – Enquêtes – Réguliers – Policiers, 02-21400-111 – Gendarmerie – Réguliers – Policiers.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1457

**OCTROI D'UN CONTRAT À MONSIEUR JEAN-YVES LECOMPTE - PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1359 adoptée le 19 septembre 2007, autorisait la résiliation du contrat octroyé au Groupe Renaud & Associés inc. pour le programme d'aide aux employés;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1358 adoptée le 19 septembre 2007, demandait au ministère des Affaires municipales et des Régions l'application de l'article 573.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* afin de permettre à la Ville de Gatineau d'octroyer le contrat pour le programme d'aide aux employés pour une période d'un an sans l'application des règles d'adjudication des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** par lettre datée du 24 septembre 2007, le sous-ministre du ministère des Affaires municipales et des Régions nous informait que la ministre autorisait la Ville de Gatineau à octroyer, sans demande de soumissions, un contrat pour le programme d'aide aux employés pour une période d'un an à monsieur Jean-Yves Lecompte, selon les termes de sa soumission déposée lors de l'appel d'offres du printemps dernier;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de résiliation de contrat a été envoyé au Groupe Renaud & Associés inc. les informant que leur contrat se terminait le 12 octobre 2007 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité procède à l'octroi d'un contrat d'une période d'une année à monsieur Jean-Yves Lecompte pour le programme d'aide aux employés, selon les termes et conditions stipulées dans sa soumission déposée lors de l'appel d'offres 2007 SP 028.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-411 – Ressources humaines – Services professionnels, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2008 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 9 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1458

**SOUSSION 2007 SP 222 - REJET DES SOUMISSIONS RECUES - RECRUTEMENT DE CADRES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 13 août 2007, un appel d'offres public pour obtenir les services professionnels d'une firme afin de dispenser des services spécialisés en recrutement de cadres et que deux soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite du dépôt de soumissions;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, les deux soumissions reçues sont non conformes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SP 222.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif